

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEMANDE D'AUTORISATION UN DÉBIT TEMPORAIRE

Mairie de Métabief - 16 rue du village - 25 370 METABIEF

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) : Monsieur
Nom : VILLIERMET
Prénom : Président
Profession ou qualité : Membre de l'association
Adresse : Association CLAJ-Métabief - Les Sapins de l'Amitié
1 rue du Télésiège
25 370 METABIEF

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai, l'honneur de solliciter, conformément aux articles L 3334-2 et L 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de catégorie 3

Lieu : 1 rue du télésiège
Le : Samedi 23 août 2025 de 14h à 23h

A l'occasion de : Festiclaj

ASSOCIATION DES C.L.A.J
LES SAPINS DE L'AMITIE
1, rue du Télésiège
25370 METABIEF
Tél. : 03.81.49.13.26

Fait à Métabief, le 19 août 2025

Signature du demandeur :

ARRETE DU MAIRE N° 2025-T-54

Le Maire de Métabief

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête : M. VILLIERMET JAcques

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie 3

Le Samedi 23 août 2025 de 14h à 23h

à 1 rue du télésiège

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En Mairie le 19 août 2025

Le Maire, Gérard DEQUE

Copie : au demandeur, à la gendarmerie, à la Mairie

